



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 27 JUIN 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Garges-lès-Gonesse, légalement convoqué, s'est assemblé à la Mairie, Salon d'Honneur, sis 8 place de l'Hôtel de Ville à Garges-lès-Gonesse, sous la présidence de Monsieur Benoit JIMENEZ, Maire.

Etaient présents : M. Benoit JIMENEZ, Mme Marie-Claude LALLIAUD, M. Daniel LOTAUT, Mme Tutem SAHINDAL-DENIZ, M. Gérard BONHOMET, Mme Bérard GUNOT, M. Yacine ELBOUGA, Mme Gisèle FREY, Mme Gülseren EKICI, M. Teddy VIRALDE, M. Ramzi ZINAOUI, Mme Françoise FAUCHER, M. Panhavuth HY, Mme Adiparamesvary SADASIVAM, M. Müfit BIRINCI, Mme Christine DIANÉ, M. Alexandre KARACADAG, Mme Sylvie LETOURNEAU, M. Maurice LEFEVRE, M. Brahim TAQUI, Mme Marie-Thérèse LESUR, M. Aimé LACHAUD, Mme Isabelle MÉKÉDICHE, M. Claude MARSEILLE, Mme Maria MORGADO, M. Makha DIAKHITE, Mme Yvette LANGLOIS, M. Mamady Saiba CAMARA (arrivé à 19h18, point n°4, délibération n°CM-22-052), M. Benyounes ARRAJ, M. Samy DEBAH, Mme MADDI Béatrice, M. Dean NGUYEN, Mme Sarah ILMANY, M. Ayachi BENREHAB, Mme Béatrice NIAT.

Etaient représentés :

Mme Conception DEREAC	pouvoir à Mme Sylvie LETOURNEAU,
Mme Liliane GOURMAND	pouvoir à Mme Marie-Claude LALLIAUD,
M. Karthik SANDIRAMOURTY	pouvoir à M. Ramzi ZINAOUI,
Mme HADJ-AHMED Malika	pouvoir à M. Gérard BONHOMET,
M. Rettina RADJOU	pouvoir à M. Ayachi BENREHAB,
Mme Buket TEK	pouvoir à M. Samy DEBAH.

Etaient absents : M. Tolgahan KUS, M. Ali BELKADI.

M. Brahim TAQUI a été désigné comme secrétaire de séance

POINT N°1 : Rapporteur Mme LESUR.

OBJET : Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) dans le cadre du dispositif des résidences territoriales artistiques et culturelles en milieu scolaire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Par 32 voix pour : M. Benoit JIMENEZ, Mme Marie-Claude LALLIAUD, M. Daniel LOTAUT, Mme Tutem SAHINDAL-DENIZ, M. Gérard BONHOMET, Mme Bérard GUNOT, M. Yacine ELBOUGA, Mme Gisèle FREY, Mme Gülseren EKICI, M. Teddy VIRALDE, M. Ramzi ZINAOUI, Mme Françoise FAUCHER, M. Panhavuth HY, Mme Adiparamesvary SADASIVAM, M. Müfit BIRINCI, Mme Christine DIANÉ, M. Alexandre KARACADAG, Mme Sylvie LETOURNEAU, M. Maurice LEFEVRE, Mme Conception DEREAC selon pouvoir donné à Mme Sylvie LETOURNEAU, M. Brahim TAQUI, Mme Marie-Thérèse LESUR, M. Aimé LACHAUD, Mme Liliane GOURMAND selon pouvoir donné à Mme Marie-Claude LALLIAUD, M. Karthik SANDIRAMOURTY selon pouvoir donné à M. Ramzi ZINAOUI, Mme Isabelle MÉKÉDICHE, M. Claude MARSEILLE, Mme Maria MORGADO, M. Makha DIAKHITE, Mme Yvette LANGLOIS, Mme HADJ-AHMED Malika selon pouvoir donné à M. Gérard BONHOMET, M. Benyounes ARRAJ.

8 Conseillers Municipaux se sont abstenus : M. Samy DEBAH, Mme MADDI Béatrice, M. Dean NGUYEN, Mme Sarah ILMANY, M. Rettina RADJOU selon pouvoir donné à M. Ayachi BENREHAB, Mme Buket TEK selon pouvoir donné à M. Samy DEBAH M. Ayachi BENREHAB, Mme Béatrice NIAT.

► **APPROUVE** les projets de résidences territoriales artistiques et culturelles en milieu scolaire,

► **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une demande de subvention à hauteur de 15 000 € au titre de l'année scolaire 2021/2022 pour les projets de résidences territoriales artistiques et culturelles en milieu scolaire et de procéder à toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POINT N°2 : Rapporteur Mme FREY.

OBJET : Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) dans le cadre du dispositif de soutien aux projets des conservatoires classés

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

► **APPROUVE** les projets d'Education Artistique et Culturelle comme passerelle des arts, Chœurs à l'école, et le développement des pratiques artistiques numériques,

► **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une demande de subvention à hauteur de 98 000 € au titre de l'année 2022 pour les 3 projets dans le cadre du dispositif de soutien aux projets pédagogiques structurants et de procéder à toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POINT N°3 : Rapporteur Mme GUNOT.

OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association sportive du collège Pablo Picasso

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

► **APPROUVE** le versement d'une subvention exceptionnelle de 1000 € (mille euros) à l'association sportive du collège Pablo Picasso,

► **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POINT N°4 : Rapporteur Mme MEKEDICHE.

OBJET : Convention partenariale de mécénat avec l'entreprise JARDINERIE CHATELAIN

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

► **APPROUVE** la convention partenariale de mécénat avec l'entreprise JARDINERIE CHATELAIN,

► **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et à procéder à toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

► **DIT** que les crédits sont inscrits au budget.

POINT N°5 : Rapporteur Mme FAUCHER.

OBJET : Conventions pour la campagne de stérilisation et d'identification des chats errants sur le territoire communal - Fondation 30 millions d'amis

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Par 33 voix pour : M. Benoit JIMENEZ, Mme Marie-Claude LALLIAUD, M. Daniel LOTAUT, Mme Tutem SAHINDAL-DENIZ, M. Gérard BONHOMET, Mme Bérard GUNOT, M. Yacine ELBOUGA, Mme Gisèle FREY, Mme Gülseren EKICI, M. Teddy VIRALDE, M. Ramzi ZINAOU, Mme Françoise FAUCHER, M. Panhavuth HY, Mme Adiparamesvary SADASIVAM, M. Müfit BIRINCI, Mme Christine DIANÉ, M. Alexandre KARACADAG, Mme Sylvie LETOURNEAU, M. Maurice LEFEVRE, Mme Conception DEREAC selon pouvoir donné à Mme Sylvie LETOURNEAU, M. Brahim TAQUI, Mme Marie-Thérèse LESUR, M. Aimé LACHAUD, Mme Liliane GOURMAND selon pouvoir donné à Mme Marie-Claude LALLIAUD, M. Karthik SANDIRAMOURTY selon pouvoir donné à M. Ramzi ZINAOU, Mme Isabelle MÉKÉDICHE, M. Claude MARSEILLE, Mme Maria MORGADO, M. Makha DIAKHITE, Mme Yvette LANGLOIS, M. Mamady Saiba CAMARA, Mme HADJ-AHMED Malika selon pouvoir donné à M. Gérard BONHOMET, M. Benyounes ARRAJ.

8 Conseillers Municipaux se sont abstenus : M. Samy DEBAH, Mme MADDI Béatrice, M. Dean NGUYEN, Mme Sarah ILMANY, M. Rettina RADJOU selon pouvoir donné à M. Ayachi BENREHAB, Mme Buket TEK selon pouvoir donné à M. Samy DEBAH M. Ayachi BENREHAB, Mme Béatrice NIAT.

►**APPROUVE** la convention entre la Ville et la Fondation 30 millions d'amis pour la prise en charge des frais de stérilisation et de tatouage des chats errants auprès des vétérinaires,

►**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et à procéder à toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

►**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder au versement de la subvention de 1 400 euros à la Fondation 30 millions d'amis dans les conditions indiquées dans la convention jointe,

►**DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2022.

POINT N°6 : Rapporteur Mme FAUCHER.

OBJET : Conventions pour la campagne de stérilisation et d'identification des chats errants sur le territoire communal avec l'association « Félines possible Garges »

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Par 33 voix pour : M. Benoît JIMENEZ, Mme Marie-Claude LALLIAUD, M. Daniel LOTAUT, Mme Tutem SAHINDAL-DENIZ, M. Gérard BONHOMET, Mme Bérard GUNOT, M. Yacine ELBOUGA, Mme Gisèle FREY, Mme Gülseren EKICI, M. Teddy VIRALDE, M. Ramzi ZINAOU, Mme Françoise FAUCHER, M. Panhavuth HY, Mme Adiparamesvary SADASIVAM, M. Müfit BIRINCI, Mme Christine DIANÉ, M. Alexandre KARACADAG, Mme Sylvie LETOURNEAU, M. Maurice LEFEVRE, Mme Conception DEREAC selon pouvoir donné à Mme Sylvie LETOURNEAU, M. Brahim TAQUI, Mme Marie-Thérèse LESUR, M. Aimé LACHAUD, Mme Liliane GOURMAND selon pouvoir donné à Mme Marie-Claude LALLIAUD, M. Karthik SANDIRAMOURTY selon pouvoir donné à M. Ramzi ZINAOU, Mme Isabelle MÉKÉDICHE, M. Claude MARSEILLE, Mme Maria MORGADO, M. Makha DIAKHITE, Mme Yvette LANGLOIS, M. Mamady Saiba CAMARA, Mme HADJ-AHMED Malika selon pouvoir donné à M. Gérard BONHOMET, M. Benyounes ARRAJ.

8 Conseillers Municipaux se sont abstenus : M. Samy DEBAH, Mme MADDI Béatrice, M. Dean NGUYEN, Mme Sarah ILMANY, M. Rettina RADJOU selon pouvoir donné à M. Ayachi BENREHAB, Mme Buket TEK selon pouvoir donné à M. Samy DEBAH M. Ayachi BENREHAB, Mme Béatrice NIAT.

►**APPROUVE** la convention entre la Ville et l'association « Félines Possible Garges » telle qu'annexée à la présente délibération,

►**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et à procéder à toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

►DIT que les crédits sont prévus chaque année au budget.

POINT N°7 : Rapporteur Mme FAUCHER.

OBJET : Conventions pour la campagne de stérilisation et d'identification des chats errants sur le territoire communal avec l'association « Les chats de Mozart »

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Par 33 voix pour : M. Benoit JIMENEZ, Mme Marie-Claude LALLIAUD, M. Daniel LOTAUT, Mme Tutem SAHINDAL-DENIZ, M. Gérard BONHOMET, Mme Bérard GUNOT, M. Yacine ELBOUGA, Mme Gisèle FREY, Mme Gülseren EKICI, M. Teddy VIRALDE, M. Ramzi ZINAOU, Mme Françoise FAUCHER, M. Panhavuth HY, Mme Adiparamesvary SADASIVAM, M. Müfit BIRINCI, Mme Christine DIANÉ, M. Alexandre KARACADAG, Mme Sylvie LETOURNEAU, M. Maurice LEFEVRE, Mme Conception DEREAC selon pouvoir donné à Mme Sylvie LETOURNEAU, M. Brahim TAQUI, Mme Marie-Thérèse LESUR, M. Aimé LACHAUD, Mme Liliane GOURMAND selon pouvoir donné à Mme Marie-Claude LALLIAUD, M. Karthik SANDIRAMOURTY selon pouvoir donné à M. Ramzi ZINAOU, Mme Isabelle MÉKÉDICHE, M. Claude MARSEILLE, Mme Maria MORGADO, M. Makha DIAKHITE, Mme Yvette LANGLOIS, M. Mamady Saiba CAMARA, Mme HADJ-AHMED Malika selon pouvoir donné à M. Gérard BONHOMET, M. Benyounes ARRAJ.

8 Conseillers Municipaux se sont abstenus : M. Samy DEBAH, Mme MADDI Béatrice, M. Dean NGUYEN, Mme Sarah ILMANY, M. Rettina RADJOU selon pouvoir donné à M. Ayachi BENREHAB, Mme Buket TEK selon pouvoir donné à M. Samy DEBAH M. Ayachi BENREHAB, Mme Béatrice NIAT.

►APPROUVE la convention entre la Ville et l'association « les chats de Mozart » telle qu'annexée à la présente délibération,

►AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention et à procéder à toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

►DIT que les crédits sont prévus chaque année au budget.

POINT N°8 : Rapporteur Mme LETOURNEAU.

OBJET : Approbation du projet social 2022 – 2026 du Centre Social et Culturel J.B. COROT et autorisation donnée à Monsieur le Maire, ou son représentant, de signer tous les actes liés à sa mise en œuvre

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Par 33 voix pour : M. Benoit JIMENEZ, Mme Marie-Claude LALLIAUD, M. Daniel LOTAUT, Mme Tutem SAHINDAL-DENIZ, M. Gérard BONHOMET, Mme Bérard GUNOT, M. Yacine ELBOUGA, Mme Gisèle FREY, Mme Gülseren EKICI, M. Teddy VIRALDE, M. Ramzi ZINAOU, Mme Françoise FAUCHER, M. Panhavuth HY, Mme

Adiparamesvary SADASIVAM, M. Müfit BIRINCI, Mme Christine DIANÉ, M. Alexandre KARACADAG, Mme Sylvie LETOURNEAU, M. Maurice LEFEVRE, Mme Conception DEREAC selon pouvoir donné à Mme Sylvie LETOURNEAU, M. Brahim TAQUI, Mme Marie-Thérèse LESUR, M. Aimé LACHAUD, Mme Liliane GOURMAND selon pouvoir donné à Mme Marie-Claude LALLIAUD, M. Karthik SANDIRAMOURTY selon pouvoir donné à M. Ramzi ZINAOUI, Mme Isabelle MÉKÉDICHE, M. Claude MARSEILLE, Mme Maria MORGADO, M. Makha DIAKHITE, Mme Yvette LANGLOIS, M. Mamady Saiba CAMARA, Mme HADJ-AHMED Malika selon pouvoir donné à M. Gérard BONHOMET, M. Benyounes ARRAJ.

8 Conseillers Municipaux se sont abstenus : M. Samy DEBAH, Mme MADDI Béatrice, M. Dean NGUYEN, Mme Sarah ILMANY, M. Rettina RADJOU selon pouvoir donné à M. Ayachi BENREHAB, Mme Buket TEK selon pouvoir donné à M. Samy DEBAH M. Ayachi BENREHAB, Mme Béatrice NIAT.

► **APPROUVE** le nouveau projet social 2022-2026,

► **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POINT N°9 : Rapporteur Mme SAHINDAL-DENIZ.

OBJET : Règlement de fonctionnement des crèches municipales

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Par 33 voix pour : M. Benoît JIMENEZ, Mme Marie-Claude LALLIAUD, M. Daniel LOTAUT, Mme Tutem SAHINDAL-DENIZ, M. Gérard BONHOMET, Mme Bérard GUNOT, M. Yacine ELBOUGA, Mme Gisèle FREY, Mme Gülseren EKICI, M. Teddy VIRALDE, M. Ramzi ZINAOUI, Mme Françoise FAUCHER, M. Panhavuth HY, Mme Adiparamesvary SADASIVAM, M. Müfit BIRINCI, Mme Christine DIANÉ, M. Alexandre KARACADAG, Mme Sylvie LETOURNEAU, M. Maurice LEFEVRE, Mme Conception DEREAC selon pouvoir donné à Mme Sylvie LETOURNEAU, M. Brahim TAQUI, Mme Marie-Thérèse LESUR, M. Aimé LACHAUD, Mme Liliane GOURMAND selon pouvoir donné à Mme Marie-Claude LALLIAUD, M. Karthik SANDIRAMOURTY selon pouvoir donné à M. Ramzi ZINAOUI, Mme Isabelle MÉKÉDICHE, M. Claude MARSEILLE, Mme Maria MORGADO, M. Makha DIAKHITE, Mme Yvette LANGLOIS, M. Mamady Saiba CAMARA, Mme HADJ-AHMED Malika selon pouvoir donné à M. Gérard BONHOMET, M. Benyounes ARRAJ.

8 Conseillers Municipaux se sont abstenus : M. Samy DEBAH, Mme MADDI Béatrice, M. Dean NGUYEN, Mme Sarah ILMANY, M. Rettina RADJOU selon pouvoir donné à M. Ayachi BENREHAB, Mme Buket TEK selon pouvoir donné à M. Samy DEBAH M. Ayachi BENREHAB, Mme Béatrice NIAT.

► **APPROUVE** l'adoption du nouveau règlement intérieur des crèches municipales,

► **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POINT N°10 : Rapporteur Mme SAHINDAL-DENIZ.

OBJET : Signature d'une convention de subventionnement au titre du fonds d'intervention régional ARS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

► **APPROUVE** la signature de la Convention de subventionnement au titre du fonds d'intervention régional ARS, pour un montant total de 40 000 €,

► **APPROUVE** la demande de subvention supplémentaire de 10 000 € pour l'année 2022,

► **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POINT N°11 : Rapporteur M. ZINAOU.

OBJET : Approbation de la Convention pour l'ouverture du système d'information géographique aux communes membres de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

► **APPROUVE** la convention pour l'ouverture du système d'information géographique aux communes membres de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France

► **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POINT N°12 : Rapporteur M. ZINAOU.

OBJET : Signature d'une convention de regroupement des Certificats d'Economie d'Energie permettant l'obtention d'une prime dans le cadre de la réalisation du Marché Public Global de Performance

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

► **APPROUVE** la Convention de regroupement pour le dépôt de dossiers de demandes de Certificats d'Economies d'Energie

► **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents portant sur ce dossier de demande des différentes subventions.

POINT N°13 : Rapporteur M. le Maire.

OBJET : Vote pour le retrait des fonctions d'Adjoint au Maire de Monsieur Benyounes ARRAB suite au retrait de sa délégation de fonctions et de signature

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Par 31 voix pour : M. Benoit JIMENEZ, Mme Marie-Claude LALLIAUD, M. Daniel LOTAUT, Mme Tutem SAHINDAL-DENIZ, M. Gérard BONHOMET, Mme Bérard GUNOT, M. Yacine ELBOUGA, Mme Gisèle FREY, Mme Gülseren EKICI, M. Teddy VIRALDE, M. Ramzi ZINAOU, Mme Françoise FAUCHER, M. Panhavuth HY, Mme Adiparamesvary SADASIVAM, M. Müfit BIRINCI, Mme Christine DIANÉ, M. Alexandre KARACADAG, Mme Sylvie LETOURNEAU, Mme Conception DEREAC selon pouvoir donné à Mme Sylvie LETOURNEAU, M. Brahim TAQUI, Mme Marie-Thérèse LESUR, M. Aimé LACHAUD, Mme Liliane GOURMAND selon pouvoir donné à Mme Marie-Claude LALLIAUD, M. Karthik SANDIRAMOURTY selon pouvoir donné à M. Ramzi ZINAOU, Mme Isabelle MÉKÉDICHE, M. Claude MARSEILLE, Mme Maria MORGADO, M. Makha DIAKHTE, Mme Yvette LANGLOIS, M. Mamady Saiba CAMARA, Mme HADJ-AHMED Malika selon pouvoir donné à M. Gérard BONHOMET.

9 Conseillers Municipaux se sont abstenus : M. Benyounes ARRAJ, M. Samy DEBAH, Mme MADDI Béatrice, M. Dean NGUYEN, Mme Sarah ILMANY, M. Rettina RADJOU selon pouvoir donné à M. Ayachi BENREHAB, Mme Buket TEK selon pouvoir donné à M. Samy DEBAH M. Ayachi BENREHAB, Mme Béatrice NIAT.

1 Conseiller Municipal ne prend pas part au vote : M. Maurice LEFEVRE.

►**DECIDE** du retrait des fonctions de Monsieur Benyounes ARRAJ, en qualité de 8^{ème} Adjoint au Maire,

►**DIT** qu'à compter du caractère exécutoire de la présente délibération, Monsieur Benyounes ARRAJ est Conseiller Municipal au sein du Conseil Municipal de Garges-lès-Gonesse. Le tableau du Conseil Municipal sera modifié en conséquence.

POINT N°14 : Rapporteur M. ELBOUGA.

OBJET : Création du marché Marguerite Boucicaut et approbation des tarifs des droits de place de ce marché pour l'année 2022

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Par 32 voix pour : M. Benoit JIMENEZ, Mme Marie-Claude LALLIAUD, M. Daniel LOTAUT, Mme Tutem SAHINDAL-DENIZ, M. Gérard BONHOMET, Mme Bérard GUNOT, M. Yacine ELBOUGA, Mme Gisèle FREY, Mme Gülseren EKICI, M. Teddy VIRALDE, M. Ramzi ZINAOU, Mme Françoise FAUCHER, M. Panhavuth HY, Mme Adiparamesvary SADASIVAM, M. Müfit BIRINCI, Mme Christine DIANÉ, M. Alexandre KARACADAG, Mme Sylvie LETOURNEAU, M. Maurice LEFEVRE, Mme Conception DEREAC selon pouvoir donné à Mme Sylvie LETOURNEAU, M. Brahim TAQUI, Mme Marie-Thérèse LESUR, M. Aimé LACHAUD, Mme Liliane GOURMAND selon pouvoir donné à Mme Marie-Claude LALLIAUD, M. Karthik SANDIRAMOURTY selon pouvoir donné à M. Ramzi ZINAOU, Mme Isabelle MÉKÉDICHE, M. Claude MARSEILLE, Mme Maria MORGADO, M. Makha DIAKHTE, Mme Yvette LANGLOIS, M. Mamady Saiba CAMARA, Mme HADJ-AHMED Malika selon pouvoir donné à M. Gérard BONHOMET.

8 Conseillers Municipaux se sont abstenus : M. Samy DEBAH, Mme MADDI Béatrice, M. Dean NGUYEN, Mme Sarah ILMANY, M. Rettina RADJOU selon pouvoir donné à M. Ayachi BENREHAB, Mme Buket TEK selon pouvoir donné à M. Samy DEBAH M. Ayachi BENREHAB, Mme Béatrice NIAT.

1 Conseiller Municipal ne prend pas part au vote : M. Benyounes ARRAJ.

► **APPROUVE** la création du nouveau marché Marguerite Boucicaut au sein d'une nouvelle halle de marché et d'un espace public équipé pour l'installation des commerçants volants, à compter du 1^{er} septembre 2022,

► **APPROUVE** la détermination des tarifs des droits de place, applicables à compter du 1^{er} septembre 2022, comme détaillé dans le tableau suivant :

TARIFS DES DROITS DE PLACE

DROITS	Marché Saint Just (tarifs HT)	Marché Marguerite Boucicaut (tarifs HT)
	2019	2022
Première place couverte de 2 m	5,42 €	5,42 €
Deuxième place couverte de 2 m	5,82 €	5,82 €
Troisième place couverte de 2 m	6,82 €	6,82 €
Quatrième place couverte de 2 m	7,05 €	7,05 €
Les places suivantes	8,12 €	8,12 €
Place découverte, le mètre linéaire	1,42 €	1,42 €
Place formant encoignure ou de passage, supplément	2,46 €	2,46 €
Commerçants non abonnés, supplément par mètre linéaire	0,95 €	0,95 €
Droit de resserre journalier	0,20 €	0,20 €
Droit de déchargement par véhicule ou remorque	2,46 €	2,46 €
Redevance animation	1,57 €	1,57 €
Taxe développement durable, commerçant abonné	0,39 €	0,39 €
Taxe développement durable, commerçant non abonné	0,19 €	0,19 €
Contribution déchets	0,00 €	0,00 €

► **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POINT N°15 : Rapporteur M. BONHOMET.

OBJET : Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Garges-lès-Gonesse

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

► **PREND ACTE** de la tenue du débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Garges-lès-Gonesse.

POINT N°16 : Rapporteur M. BONHOMET.

OBJET : Adoption d'une démarche d'aménagement durable pour le quartier NPNRU Dame Blanche Nord : signature de la Charte Chantier Vert

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Par 40 voix pour : M. Benoît JIMENEZ, Mme Marie-Claude LALLIAUD, M. Daniel LOTAUT, Mme Tutem SAHINDAL-DENIZ, M. Gérard BONHOMET, Mme Bérard GUNOT, M. Yacine ELBOUGA, Mme Gisèle FREY, Mme Gülseren EKICI, M. Teddy VIRALDE, M. Ramzi ZINAOUI, Mme Françoise FAUCHER, M. Panhavuth HY, Mme Adiparamesvary SADASIVAM, M. Müfit BIRINCI, Mme Christine DIANÉ, M. Alexandre KARACADAG, Mme Sylvie LETOURNEAU, M. Maurice LEFEVRE, Mme Conception DEREAC selon pouvoir donné à Mme Sylvie LETOURNEAU, M. Brahim TAQUI, Mme Marie-Thérèse LESUR, M. Aimé LACHAUD, Mme Liliane GOURMAND selon pouvoir donné à Mme Marie-Claude LALLIAUD, M. Karthik SANDIRAMOURTY selon pouvoir donné à M. Ramzi ZINAOUI, Mme Isabelle MÉKÉDICHE, M. Claude MARSEILLE, Mme Maria MORGADO, M. Makha DIAKHITE, Mme Yvette LANGLOIS, M. Mamady Saiba CAMARA, Mme HADJ-AHMED Malika selon pouvoir donné à M. Gérard BONHOMET, M. Samy DEBAH, Mme MADDI Béatrice, M. Dean NGUYEN, Mme Sarah ILMANY, M. Rettina RADJOU selon pouvoir donné à M. Ayachi BENREHAB, Mme Buket TEK selon pouvoir donné à M. Samy DEBAH M. Ayachi BENREHAB, Mme Béatrice NIAT.

1 Conseiller Municipal ne prend pas part au vote : M. Benyounes ARRAJ.

► **APPROUVE** la signature partenariale de la Charte Chantier Vert pour le quartier NPNRU Dame Blanche Nord, conjointement avec Grand Paris Aménagement et I3F,

► **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

► **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite Charte.

POINT N°17 : Rapporteur Mme LESUR.

OBJET : Utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale au titre de l'année 2021

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

► **PREND ACTE** du rapport d'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale attribuée en 2021 à la Commune de Garges-lès-Gonesse.

POINT N°18 : Rapporteur Mme LESUR.

OBJET : Utilisation du Fonds de Solidarité des Communes de la Région d'Ile-de-France au titre de l'année 2021

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

► **PREND ACTE** du rapport d'utilisation du Fonds de Solidarité des Communes de la Région Ile-de-France attribué en 2021 à la Commune de Garges-lès-Gonesse.

POINT N°19 : Rapporteur Mme LESUR.

OBJET : Garantie totale d'emprunt de la Commune à la SA d'HLM IMMOBILIERE 3F pour la réhabilitation de 214 logements situés dans le Quartier Dame Blanche Nord Programme 1153L – Plusieurs adresses - Contrat de prêt n°132527

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Par 40 voix pour : M. Benoit JIMENEZ, Mme Marie-Claude LALLIAUD, M. Daniel LOTAUT, Mme Tutem SAHINDAL-DENIZ, M. Gérard BONHOMET, Mme Bérard GUNOT, M. Yacine ELBOUGA, Mme Gisèle FREY, Mme Gülseren EKICI, M. Teddy VIRALDE, M. Ramzi ZINAOUI, Mme Françoise FAUCHER, M. Panhavuth HY, Mme Adiparamesvary SADASIVAM, M. Müfit BIRINCI, Mme Christine DIANÉ, M. Alexandre KARACADAG, Mme Sylvie LETOURNEAU, M. Maurice LEFEVRE, Mme Conception DEREAC selon pouvoir donné à Mme Sylvie LETOURNEAU, M. Brahim TAQUI, Mme Marie-Thérèse LESUR, M. Aimé LACHAUD, Mme Liliane GOURMAND selon pouvoir donné à Mme Marie-Claude LALLIAUD, M. Karthik SANDIRAMOURTY selon pouvoir donné à M. Ramzi ZINAOUI, Mme Isabelle MÉKÉDICHE, M. Claude MARSEILLE, Mme Maria MORGADO, M. Makha DIAKHTE, Mme Yvette LANGLOIS, M. Mamady Saiba CAMARA, Mme HADJ-AHMED Malika selon pouvoir donné à M. Gérard BONHOMET, M. Samy DEBAH, Mme MADDI Béatrice, M. Dean NGUYEN, Mme Sarah ILMANY, M. Rettina RADJOU selon pouvoir donné à M. Ayachi BENREHAB, Mme Buket TEK selon pouvoir donné à M. Samy DEBAH M. Ayachi BENREHAB, Mme Béatrice NIAT.

1 Conseiller Municipal ne prend pas part au vote : M. Benyounes ARRAJ.

► **ACCORDE** sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement du prêt d'un montant de 2 645 000 euros, souscrit par la SA HLM IMMOBILIERE 3F auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°132527, constitué de 4 lignes de prêt, n° 5478165, 5468524, 5468523 et 5468573.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Les caractéristiques de la ligne de prêt n°5478165, objet du présent emprunt consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

Montant de la ligne de prêt	408 800 euros
Durée d'amortissement	15 ans
Index	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel	1.53%
Marge fixe sur index	0.53%
Périodicité des échéances	Annuelle
Base de calcul des intérêts	30/360

Les caractéristiques de la ligne de prêt n°5468524, objet du présent emprunt consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

Montant de la ligne de prêt	140 200 euros
Durée du préfinancement	24 mois
Index de préfinancement	Taux fixe
Taux d'intérêt du préfinancement	0.79 %
Règlement des intérêts de préfinancement	En fin de préfinancement
Durée d'amortissement	15 ans
Index	Taux fixe
Taux d'intérêt	0.79%
Périodicité des échéances	Annuelle
Base de calcul des intérêts	30/360

Les caractéristiques de la ligne de prêt n° 5468523, objet du présent emprunt consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

Montant de la ligne de prêt	1 388 000 euros
Durée d'amortissement	15 ans
Index	Livret A
Marge fixe sur index	-0.75%
Taux d'intérêt	0.25%
Périodicité des échéances	Annuelle
Base de calcul des intérêts	30/360

Les caractéristiques de la ligne de prêt n° 5468573, objet du présent emprunt consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

Montant de la ligne de prêt	708 000 euros
Durée du préfinancement	24 mois
Index de préfinancement	Taux fixe
Taux d'intérêt du préfinancement	0.89 %

Règlement des intérêts de préfinancement	En fin de préfinancement
Durée d'amortissement	15 ans
Index	Taux fixe
Taux d'intérêt	0.89%
Périodicité des échéances	Annuelle
Base de calcul des intérêts	30/360

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt, jusqu'au complet remboursement de celui-ci, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

► **S'ENGAGE** pendant toute la durée des lignes de prêts susvisées, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

► **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant à signer la convention annexée à la présente délibération.

Sortie de Monsieur KARACADAG.

POINT N°20 : Rapporteur Mme DIANE.

OBJET : Admission en non-valeur

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Par 39 voix pour : M. Benoît JIMENEZ, Mme Marie-Claude LALLIAUD, M. Daniel LOTAUT, Mme Tutem SAHINDAL-DENIZ, M. Gérard BONHOMET, Mme Bérard GUNOT, M. Yacine ELBOUGA, Mme Gisèle FREY, Mme Gülseren EKICI, M. Teddy VIRALDE, M. Ramzi ZINAOU, Mme Françoise FAUCHER, M. Panhavuth HY, Mme Adiparamesvary SADASIVAM, M. Müfit BIRINCI, Mme Christine DIANÉ, Mme Sylvie LETOURNEAU, M. Maurice LEFEVRE, Mme Conception DEREAC selon pouvoir donné à Mme Sylvie LETOURNEAU, M. Brahim TAQUI, Mme Marie-Thérèse LESUR, M. Aimé LACHAUD, Mme Liliane GOURMAND selon pouvoir donné à Mme Marie-Claude LALLIAUD, M. Karthik SANDIRAMOURTY selon pouvoir donné à M. Ramzi ZINAOU, Mme Isabelle MÉKÉDICHE, M. Claude MARSEILLE, Mme Maria MORGADO, M. Makha DIAKHTE, Mme Yvette LANGLOIS, M. Mamady Saiba CAMARA, Mme HADJ-AHMED Malika selon pouvoir donné à M. Gérard BONHOMET, M. Samy DEBAH, Mme MADDI Béatrice, M. Dean NGUYEN, Mme Sarah ILMANY, M. Rettina RADJOU selon pouvoir donné à M. Ayachi BENREHAB, Mme Buket TEK selon pouvoir donné à M. Samy DEBAH M. Ayachi BENREHAB, Mme Béatrice NIAT.

1 Conseiller Municipal ne prend pas part au vote : M. Benyounes ARRAJ.

► **ADMET** en non-valeur les créances irrécouvrables sur le Budget Principal pour un montant TTC de 4 628.53€,

► **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer les démarches et signer tous actes nécessaires à l'exécution de cette délibération.

POINT N°21 : Rapporteur Mme DIANE.

OBJET : Constitution d'une provision pour créances douteuses

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Par 31 voix pour : M. Benoit JIMENEZ, Mme Marie-Claude LALLIAUD, M. Daniel LOTAUT, Mme Tutem SAHINDAL-DENIZ, M. Gérard BONHOMET, Mme Bérard GUNOT, M. Yacine ELBOUGA, Mme Gisèle FREY, Mme Gülseren EKICI, M. Teddy VIRALDE, M. Ramzi ZINAOU, Mme Françoise FAUCHER, M. Panhavuth HY, Mme Adiparamesvary SADASIVAM, M. Müfit BIRINCI, Mme Christine DIANÉ, Mme Sylvie LETOURNEAU, M. Maurice LEFEVRE, Mme Conception DEREAC selon pouvoir donné à Mme Sylvie LETOURNEAU, M. Brahim TAQUI, Mme Marie-Thérèse LESUR, M. Aimé LACHAUD, Mme Liliane GOURMAND selon pouvoir donné à Mme Marie-Claude LALLIAUD, M. Karthik SANDIRAMOURTY selon pouvoir donné à M. Ramzi ZINAOU, Mme Isabelle MÉKÉDICHE, M. Claude MARSEILLE, Mme Maria MORGADO, M. Makha DIAKHTE, Mme Yvette LANGLOIS, M. Mamady Saiba CAMARA, Mme HADJ-AHMED Malika selon pouvoir donné à M. Gérard BONHOMET.

8 Conseillers Municipaux se sont abstenus : M. Samy DEBAH, Mme MADDI Béatrice, M. Dean NGUYEN, Mme Sarah ILMANY, M. Rettina RADJOU selon pouvoir donné à M. Ayachi BENREHAB, Mme Buket TEK selon pouvoir donné à M. Samy DEBAH, M. Ayachi BENREHAB, Mme Béatrice NIAT.

1 Conseiller Municipal ne prend pas part au vote : M. Benyounes ARRAJ.

► **APPROUVE** la constitution d'une provision pour créances douteuses à hauteur de 95 000 € pour constater la dépréciation des comptes de tiers à hauteur de 16% du montant des créances de plus de deux ans,

► **DECIDE** de réviser annuellement son montant au vu de l'état des restes à recouvrer constatés au 31/12/N-1,

► **DIT** que la somme sera imputée en dépenses réelles de fonctionnement selon le régime de droit commun des provisions semi-budgétaires, au chapitre 68, et sera retracée sur l'état des provisions joint au budget et au Compte Administratif,

► **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Retour de Monsieur KARACADAG.

POINT N°22 : Rapporteur Mme EKICI.

OBJET : Délégation de Service Public - Marchés d'approvisionnement – Avenant au contrat de DSP n°1

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Par 40 voix pour : M. Benoit JIMENEZ, Mme Marie-Claude LALLIAUD, M. Daniel LOTAUT, Mme Tutem SAHINDAL-DENIZ, M. Gérard BONHOMET, Mme Bérard GUNOT, M. Yacine ELBOUGA, Mme Gisèle FREY, Mme Gülseren EKICI, M. Teddy VIRALDE, M. Ramzi ZINAOUI, Mme Françoise FAUCHER, M. Panhavuth HY, Mme Adiparamesvary SADASIVAM, M. Müfit BIRINCI, Mme Christine DIANÉ, M. Alexandre KARACADAG, Mme Sylvie LETOURNEAU, M. Maurice LEFEVRE, Mme Conception DEREAC selon pouvoir donné à Mme Sylvie LETOURNEAU, M. Brahim TAQUI, Mme Marie-Thérèse LESUR, M. Aimé LACHAUD, Mme Liliane GOURMAND selon pouvoir donné à Mme Marie-Claude LALLIAUD, M. Karthik SANDIRAMOURTY selon pouvoir donné à M. Ramzi ZINAOUI, Mme Isabelle MÉKÉDICHE, M. Claude MARSEILLE, Mme Maria MORGADO, M. Makha DIAKHITE, Mme Yvette LANGLOIS, M. Mamady Saiba CAMARA, Mme HADJ-AHMED Malika selon pouvoir donné à M. Gérard BONHOMET, M. Samy DEBAH, Mme MADDI Béatrice, M. Dean NGUYEN, Mme Sarah ILMANY, M. Rettina RADJOU selon pouvoir donné à M. Ayachi BENREHAB, Mme Buket TEK selon pouvoir donné à M. Samy DEBAH M. Ayachi BENREHAB, Mme Béatrice NIAT.

1 Conseiller Municipal ne prend pas part au vote : M. Benyounes ARRAJ.

► **APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention de délégation de service public portant sur l'exploitation des marchés d'approvisionnement de la Ville avec la société SAS SOMAREP, conformément au projet joint à la délibération,

► **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer cet avenant, ainsi que tous documents y afférents.

POINT N°23 : Rapporteur Mme EKICI.

OBJET : Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Le Conseil Municipal après en avoir voté :

► **PREND ACTE** des démissions de Madame Marie-Claude LALLIAUD, Monsieur Ramzi ZINAOUI, Madame Yvette LANGLOIS en tant que membres titulaires de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) ; Madame Tutem SAHINDAL-DENIZ, Madame Maria MORGADO, Monsieur Müfit BIRINCI, Monsieur Daniel LOTAUT en tant que membres suppléants de la CAO,

► **CONSTATE** de façon subséquente l'impossibilité de réunion de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) dans sa composition restante,

► **DECIDE** de procéder à une nouvelle élection des membres de la CAO suivant un scrutin à la représentation proportionnelle au plus fort reste comme le prévoit l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Les résultats sont les suivants :

- Nombre de Conseillers présents ou représentés : 41
- Ne participent pas au vote..... : 1
- Nombre de votants..... : 40
- Bulletins blancs ou nuls..... : 0
- Nombre de suffrages exprimés..... : 40

Ont obtenu :

- La liste « Volontaires pour Garges »..... : 32
- La liste « Le vrai changement pour Garges » : 8

Le mode de calcul de la proportionnelle au plus fort reste donne les résultats suivants :

- 4 membres de la liste « Volontaires pour Garges »
- 1 membre de la liste « Le vrai changement pour Garges

► **DIT** que les membres de la Commission d'Appel d'Offres sont les suivants :

- Titulaires : Mme Marie-Claude LALLIAUD, M. Ramzi ZINAOU, M. Yacine ELBOUGA, M. Müfit BIRINCI, M. Dean NGUYEN.
- Suppléants : Mme Tutem SAHINDAL-DENIZ, M. Panhavuth HY, M. Daniel LOTAUT, Mme Françoise FAUCHER, M. Ali BELKADI.

POINT N°24 : Rapporteur Mme EKICI.

OBJET : Election des membres de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP)

Le Conseil Municipal après en avoir voté :

► **PREND ACTE** des démissions de Madame Marie-Claude LALLIAUD, Monsieur Yacine ELBOUGA, Madame Tutem SAHINDAL-DENIZ en tant que membres titulaires de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) ; Monsieur Ramzi ZINAOU, Monsieur Claude MARSEILLE, Monsieur Panhavuth HY en tant que membres suppléants de la CDSP,

► **CONSTATE** de façon subséquente l'impossibilité de réunion de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) dans sa composition restante,

► **DECIDE** de procéder à une nouvelle élection des membres de la CDSP suivant un scrutin à la représentation proportionnelle au plus fort reste comme le prévoit l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Les résultats sont les suivants :

- Nombre de Conseillers présents ou représentés : 41
- Ne participent pas au vote..... : 1
- Nombre de votants..... : 40
- Bulletins blancs ou nuls..... : 0
- Nombre de suffrages exprimés..... : 40

Ont obtenu :

- La liste « Volontaires pour Garges »..... : 32
- La liste « Le vrai changement pour Garges » : 8

Le mode de calcul de la proportionnelle au plus fort reste donne les résultats suivants :

- 4 membres de la liste « Volontaires pour Garges »
- 1 membre de la liste « Le vrai changement pour Garges »

► **DIT** que les membres de la Commission de Délégation de Service Public sont les suivants :

- Titulaires : Mme Marie-Claude LALLIAUD, M. Yacine ELBOUGA, Mme Tutem SAHINDAL-DENIZ, M. Alexandre KARACADAG, M. Dean NGUYEN.
- Suppléants : M. Ramzi ZINAOU, M. Claude MARSEILLE, M. Panhavuth HY, Mme Isabelle MÉKÉDICHE, M. Tolgahan KUS.

POINT N°25 : Rapporteur M. le Maire.

OBJET : Créations de postes au tableau des effectifs de la Ville au 27 juin 2022

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Par 32 voix pour : M. Benoit JIMENEZ, Mme Marie-Claude LALLIAUD, M. Daniel LOTAUT, Mme Tutem SAHINDAL-DENIZ, M. Gérard BONHOMET, Mme Bérard GUNOT, M. Yacine ELBOUGA, Mme Gisèle FREY, Mme Gülseren EKICI, M. Teddy VIRALDE, M. Ramzi ZINAOU, Mme Françoise FAUCHER, M. Panhavuth HY, Mme Adiparamesvary SADASIVAM, M. Müfit BIRINCI, Mme Christine DIANÉ, M. Alexandre KARACADAG, Mme Sylvie LETOURNEAU, M. Maurice LEFEVRE, Mme Conception DEREAC selon pouvoir donné à Mme Sylvie LETOURNEAU, M. Brahim TAQUI, Mme Marie-Thérèse LESUR, M. Aimé LACHAUD, Mme Liliane GOURMAND selon pouvoir donné à Mme Marie-Claude LALLIAUD, M. Karthik SANDIRAMOURTY selon pouvoir donné à M. Ramzi ZINAOU, Mme Isabelle MÉKÉDICHE, M. Claude MARSEILLE, Mme Maria MORGADO, M. Makha DIAKHTE, Mme Yvette LANGLOIS, M. Mamady Saiba CAMARA, Mme HADJ-AHMED Malika selon pouvoir donné à M. Gérard BONHOMET.

8 Conseillers Municipaux se sont abstenus : M. Samy DEBAH, Mme MADDI Béatrice, M. Dean NGUYEN, Mme Sarah ILMANY, M. Rettina RADJOU selon pouvoir donné à M. Ayachi BENREHAB, Mme Buket TEK selon pouvoir donné à M. Samy DEBAH M. Ayachi BENREHAB, Mme Béatrice NIAT.

1 Conseiller Municipal ne prend pas part au vote : M. Benyounes ARRAJ.

► **APPROUVE** la création et la suppression des emplois permanents présentés dans les tableaux joints à la présente délibération, selon les conditions statutaires et de niveau de diplômes présentées pour chacun d'eux,

► **DIT** qu'en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires pour ces postes, ils pourront être pourvus par des agents contractuels sur la base de l'article mentionné dans le tableau annexe pour chacun des postes en question,

► **DETERMINE** le niveau de rémunération de ces postes par référence à la grille indiciaire du grade sur lequel ils sont créés, avec application des normes de régime indemnitaire déterminés par les groupes de fonction auxquels ils appartiennent,

► **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

► **DIT** que les crédits sont inscrits au budget.

POINT N°26 : Rapporteur M. le Maire.

OBJET : Recours au vote électronique pour les élections professionnelles du 8 décembre 2022

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Par 40 voix pour : M. Benoît JIMENEZ, Mme Marie-Claude LALLIAUD, M. Daniel LOTAUT, Mme Tutem SAHINDAL-DENIZ, M. Gérard BONHOMET, Mme Bérard GUNOT, M. Yacine ELBOUGA, Mme Gisèle FREY, Mme Gülseren EKICI, M. Teddy VIRALDE, M. Ramzi ZINAOU, Mme Françoise FAUCHER, M. Panhavuth HY, Mme Adiparamesvary SADASIVAM, M. Müfit BIRINCI, Mme Christine DIANÉ, M. Alexandre KARACADAG, Mme Sylvie LETOURNEAU, M. Maurice LEFEVRE, Mme Conception DEREAC selon pouvoir donné à Mme Sylvie LETOURNEAU, M. Brahim TAQUI, Mme Marie-Thérèse LESUR, M. Aimé LACHAUD, Mme Liliane GOURMAND selon pouvoir donné à Mme Marie-Claude LALLIAUD, M. Karthik SANDIRAMOURTY selon pouvoir donné à M. Ramzi ZINAOU, Mme Isabelle MÉKÉDICHE, M. Claude MARSEILLE, Mme Maria MORGADO, M. Makha DIAKHITE, Mme Yvette LANGLOIS, M. Mamady Saiba CAMARA, Mme HADJ-AHMED Malika selon pouvoir donné à M. Gérard BONHOMET, M. Samy DEBAH, Mme MADDI Béatrice, M. Dean NGUYEN, Mme Sarah ILMANY, M. Rettina RADJOU selon pouvoir donné à M. Ayachi BENREHAB, Mme Buket TEK selon pouvoir donné à M. Samy DEBAH M. Ayachi BENREHAB, Mme Béatrice NIAT.

1 Conseiller Municipal ne prend pas part au vote : M. Benyounes ARRAJ.

► **APPROUVE** le vote électronique et ses modalités décrites dans le document ci-joint pour les élections professionnelles du 8 décembre 2022,

► **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POINT N°27 : Rapporteur M. le Maire.

OBJET : Elections Professionnelles 2022 – Création d'un Comité Social Territorial Commun entre la Collectivité et les établissements publics rattachés (CCAS)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Par 32 voix pour : M. Benoît JIMENEZ, Mme Marie-Claude LALLIAUD, M. Daniel LOTAUT, Mme Tutem SAHINDAL-DENIZ, M. Gérard BONHOMET, Mme Bérard GUNOT, M. Yacine ELBOUGA, Mme Gisèle FREY, Mme Gülseren EKICI, M. Teddy VIRALDE, M. Ramzi ZINAOUI, Mme Françoise FAUCHER, M. Panhavuth HY, Mme Adiparamesvary SADASIVAM, M. Müfit BIRINCI, Mme Christine DIANÉ, M. Alexandre KARACADAG, Mme Sylvie LETOURNEAU, M. Maurice LEFEVRE, Mme Conception DEREAC selon pouvoir donné à Mme Sylvie LETOURNEAU, M. Brahim TAQUI, Mme Marie-Thérèse LESUR, M. Aimé LACHAUD, Mme Liliane GOURMAND selon pouvoir donné à Mme Marie-Claude LALLIAUD, M. Karthik SANDIRAMOURTY selon pouvoir donné à M. Ramzi ZINAOUI, Mme Isabelle MÉKÉDICHE, M. Claude MARSEILLE, Mme Maria MORGADO, M. Makha DIAKHTE, Mme Yvette LANGLOIS, M. Mamady Saiba CAMARA, Mme HADJ-AHMED Malika selon pouvoir donné à M. Gérard BONHOMET.

8 Conseillers Municipaux se sont abstenus : M. Samy DEBAH, Mme MADDI Béatrice, M. Dean NGUYEN, Mme Sarah ILMANY, M. Rettina RADJOU selon pouvoir donné à M. Ayachi BENREHAB, Mme Buket TEK selon pouvoir donné à M. Samy DEBAH M. Ayachi BENREHAB, Mme Béatrice NIAT.

1 Conseiller Municipal ne prend pas part au vote : M. Benyounes ARRAJ.

Par 32 voix pour : M. Benoît JIMENEZ, Mme Marie-Claude LALLIAUD, M. Daniel LOTAUT, Mme Tutem SAHINDAL-DENIZ, M. Gérard BONHOMET, Mme Bérard GUNOT, M. Yacine ELBOUGA, Mme Gisèle FREY, Mme Gülseren EKICI, M. Teddy VIRALDE, M. Ramzi ZINAOUI, Mme Françoise FAUCHER, M. Panhavuth HY, Mme Adiparamesvary SADASIVAM, M. Müfit BIRINCI, Mme Christine DIANÉ, M. Alexandre KARACADAG, Mme Sylvie LETOURNEAU, M. Maurice LEFEVRE, Mme Conception DEREAC selon pouvoir donné à Mme Sylvie LETOURNEAU, M. Brahim TAQUI, Mme Marie-Thérèse LESUR, M. Aimé LACHAUD, Mme Liliane GOURMAND selon pouvoir donné à Mme Marie-Claude LALLIAUD, M. Karthik SANDIRAMOURTY selon pouvoir donné à M. Ramzi ZINAOUI, Mme Isabelle MÉKÉDICHE, M. Claude MARSEILLE, Mme Maria MORGADO, M. Makha DIAKHTE, Mme Yvette LANGLOIS, M. Mamady Saiba CAMARA, Mme HADJ-AHMED Malika selon pouvoir donné à M. Gérard BONHOMET.

8 Conseillers Municipaux se sont abstenus : M. Samy DEBAH, Mme MADDI Béatrice, M. Dean NGUYEN, Mme Sarah ILMANY, M. Rettina RADJOU selon pouvoir donné à M. Ayachi BENREHAB, Mme Buket TEK selon pouvoir donné à M. Samy DEBAH M. Ayachi BENREHAB, Mme Béatrice NIAT.

1 Conseiller Municipal ne prend pas part au vote : M. Benyounes ARRAJ.

► **DECIDE** de créer un Comité Social Territorial unique compétent pour les agents de la commune et du CCAS,

► **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

► **PRECISE** que la présente délibération s'appliquera à compter des prochaines élections professionnelles.

POINT N°28 : Rapporteur M. le Maire.

OBJET : Elections Professionnelles 2022 – Création d'un Comité Social Territorial Local et Institution d'une Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Par 40 voix pour : M. Benoît JIMENEZ, Mme Marie-Claude LALLIAUD, M. Daniel LOTAUT, Mme Tutem SAHINDAL-DENIZ, M. Gérard BONHOMET, Mme Bérard GUNOT, M. Yacine ELBOUGA, Mme Gisèle FREY, Mme Gülseren EKICI, M. Teddy VIRALDE, M. Ramzi ZINAOUI, Mme Françoise FAUCHER, M. Panhavuth HY, Mme Adiparamesvary SADASIVAM, M. Müfit BIRINCI, Mme Christine DIANÉ, M. Alexandre KARACADAG, Mme Sylvie LETOURNEAU, M. Maurice LEFEVRE, Mme Conception DEREAC selon pouvoir donné à Mme Sylvie LETOURNEAU, M. Brahim TAQUI, Mme Marie-Thérèse LESUR, M. Aimé LACHAUD, Mme Liliane GOURMAND selon pouvoir donné à Mme Marie-Claude LALLIAUD, M. Karthik SANDIRAMOURTY selon pouvoir donné à M. Ramzi ZINAOUI, Mme Isabelle MÉKÉDICHE, M. Claude MARSEILLE, Mme Maria MORGADO, M. Makha DIAKHITE, Mme Yvette LANGLOIS, M. Mamady Saiba CAMARA, Mme HADJ-AHMED Malika selon pouvoir donné à M. Gérard BONHOMET, M. Samy DEBAH, Mme MADDI Béatrice, M. Dean NGUYEN, Mme Sarah ILMANY, M. Rettina RADJOU selon pouvoir donné à M. Ayachi BENREHAB, Mme Buket TEK selon pouvoir donné à M. Samy DEBAH M. Ayachi BENREHAB, Mme Béatrice NIAT.

1 Conseiller Municipal ne prend pas part au vote : M. Benyounes ARRAJ.

► **DECIDE** de créer une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail rattachée au comité social territorial, en raison des risques professionnels particuliers auxquels les agents sont exposés,

► **DECIDE** de fixer le nombre de membres de la formation spécialisée de la manière suivante :

- 6 représentants titulaires du personnel
- 6 représentants suppléants du personnel
- 6 représentants titulaires de l'administration
- 6 représentants suppléants de l'administration

► **DECIDE** de donner voix délibérative au collège des représentants du personnel siégeant au sein de la formation spécialisée du comité,

► **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

► **PRECISE** que la présente délibération s'appliquera à compter des prochaines élections professionnelles.

POINT N°29 : Rapporteur M. MARSEILLE.

OBJET : Versement des subventions municipales aux projets d'action éducative pour l'année scolaire 2021/2022 et 2022/2023

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Par 40 voix pour : M. Benoit JIMENEZ, Mme Marie-Claude LALLIAUD, M. Daniel LOTAUT, Mme Tutem SAHINDAL-DENIZ, M. Gérard BONHOMET, Mme Bérard GUNOT, M. Yacine ELBOUGA, Mme Gisèle FREY, Mme Gülseren EKICI, M. Teddy VIRALDE, M. Ramzi ZINAOU, Mme Françoise FAUCHER, M. Panhavuth HY, Mme Adiparamesvary SADASIVAM, M. Müfit BIRINCI, Mme Christine DIANÉ, M. Alexandre KARACADAG, Mme Sylvie LETOURNEAU, M. Maurice LEFEVRE, Mme Conception DEREAC selon pouvoir donné à Mme Sylvie LETOURNEAU, M. Brahim TAQUI, Mme Marie-Thérèse LESUR, M. Aimé LACHAUD, Mme Liliane GOURMAND selon pouvoir donné à Mme Marie-Claude LALLIAUD, M. Karthik SANDIRAMOURTY selon pouvoir donné à M. Ramzi ZINAOU, Mme Isabelle MÉKÉDICHE, M. Claude MARSEILLE, Mme Maria MORGADO, M. Makha DIAKHTE, Mme Yvette LANGLOIS, M. Mamady Saiba CAMARA, Mme HADJ-AHMED Malika selon pouvoir donné à M. Gérard BONHOMET, M. Samy DEBAH, Mme MADDI Béatrice, M. Dean NGUYEN, Mme Sarah ILMANY, M. Rettina RADJOU selon pouvoir donné à M. Ayachi BENREHAB, Mme Buket TEK selon pouvoir donné à M. Samy DEBAH M. Ayachi BENREHAB, Mme Béatrice NIAT.

1 Conseiller Municipal ne prend pas part au vote : M. Benyounes ARRAJ.

► **APPROUVE** le financement des projets d'action éducative selon la répartition ci-après,

Écoles Maternelles	Projets	Subventions financières
Robespierre 1	Kapla, améliorer le langage oral à travers une activité de construction	520 €
Robespierre 1	Langage et découverte du monde animal	230 €
Robespierre 2	Apprendre à gérer ses émotions avec sophrologie	480 €
Robespierre 2	Kapla, améliorer le langage oral à travers une activité de construction	550 €
Jean Jaurès	Musée en herbe	110 €
Jean Jaurès	Aquarium	480 €
Romain Rolland	Découverte d'un spectacle vivant	320 €
Jacques Prévert 2	Kapla, améliorer le langage oral à travers une activité de construction	500 €

Écoles Elémentaires	Projets	Subventions financières
Jean Jaurès	Projet artistique et inclusif	2 900 €
Alphonse Daudet	Découverte Paris (1 ^{er} groupe)	364.30 €
Alphonse Daudet	Découverte Paris (2 ^{ème} groupe)	312.60 €
Alphonse Daudet	Equitation	700 €
Maximilien Robespierre 1	Une journée au Cirque	339 €
Paul Langevin	Un parcours de santé	1 200 €

► **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à verser les subventions aux coopératives des écoles, et à procéder aux démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

► **DIT** que les crédits sont inscrits au budget.

POINT N°30 : Rapporteur Mme LALLIAUD.

OBJET : Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) du 14 avril 2022

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Par 40 voix pour : M. Benoit JIMENEZ, Mme Marie-Claude LALLIAUD, M. Daniel LOTAUT, Mme Tutem SAHINDAL-DENIZ, M. Gérard BONHOMET, Mme Bérard GUNOT, M. Yacine ELBOUGA, Mme Gisèle FREY, Mme Gülseren EKICI, M. Teddy VIRALDE, M. Ramzi ZINAOU, Mme Françoise FAUCHER, M. Panhavuth HY, Mme Adiparamesvary SADASIVAM, M. Müfit BIRINCI, Mme Christine DIANÉ, M. Alexandre KARACADAG, Mme Sylvie LETOURNEAU, M. Maurice LEFEVRE, Mme Conception DEREAC selon pouvoir donné à Mme Sylvie LETOURNEAU, M. Brahim TAQUI, Mme Marie-Thérèse LESUR, M. Aimé LACHAUD, Mme Liliane GOURMAND selon pouvoir donné à Mme Marie-Claude LALLIAUD, M. Karthik SANDIRAMOURTY selon pouvoir donné à M. Ramzi ZINAOU, Mme Isabelle MÉKÉDICHE, M. Claude MARSEILLE, Mme Maria MORGADO, M. Makha DIAKHITE, Mme Yvette LANGLOIS, M. Mamady Saiba CAMARA, Mme HADJ-AHMED Malika selon pouvoir donné à M. Gérard BONHOMET, M. Samy DEBAH, Mme MADDI Béatrice, M. Dean NGUYEN, Mme Sarah ILMANY, M. Rettina RADJOU selon pouvoir donné à M. Ayachi BENREHAB, Mme Buket TEK selon pouvoir donné à M. Samy DEBAH M. Ayachi BENREHAB, Mme Béatrice NIAT.

1 Conseiller Municipal ne prend pas part au vote : M. Benyounes ARR AJ.

► **APPROUVE** le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) du 14 avril 2022 relatif aux transferts de compétence en matière de lecture publique et de voirie, ainsi qu'à la rétrocession du golf.

► **DIT** que la présente délibération sera notifiée à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France.

► **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POINT N°31 : Rapporteur Mme LALLIAUD.

OBJET : Approbation du Compte de gestion 2021

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Par 32 voix pour : M. Benoît JIMENEZ, Mme Marie-Claude LALLIAUD, M. Daniel LOTAUT, Mme Tutem SAHINDAL-DENIZ, M. Gérard BONHOMET, Mme Bérard GUNOT, M. Yacine ELBOUGA, Mme Gisèle FREY, Mme Gülseren EKICI, M. Teddy VIRALDE, M. Ramzi ZINAoui, Mme Françoise FAUCHER, M. Panhavuth HY, Mme Adiparamesvary SADASIVAM, M. Müfit BIRINCI, Mme Christine DIANÉ, M. Alexandre KARACADAG, Mme Sylvie LETOURNEAU, M. Maurice LEFEVRE, Mme Conception DEREAC selon pouvoir donné à Mme Sylvie LETOURNEAU, M. Brahim TAQUI, Mme Marie-Thérèse LESUR, M. Aimé LACHAUD, Mme Liliane GOURMAND selon pouvoir donné à Mme Marie-Claude LALLIAUD, M. Karthik SANDIRAMOURTY selon pouvoir donné à M. Ramzi ZINAoui, Mme Isabelle MÉKÉDICHE, M. Claude MARSEILLE, Mme Maria MORGADO, M. Makha DIAKHITE, Mme Yvette LANGLOIS, M. Mamady Saiba CAMARA, Mme HADJ-AHMED Malika selon pouvoir donné à M. Gérard BONHOMET.

8 Conseillers Municipaux se sont abstenus : M. Samy DEBAH, Mme MADDI Béatrice, M. Dean NGUYEN, Mme Sarah ILMANY, M. Rettina RADJOU selon pouvoir donné à M. Ayachi BENREHAB, Mme Buket TEK selon pouvoir donné à M. Samy DEBAH, M. Ayachi BENREHAB, Mme Béatrice NIAT.

1 Conseiller Municipal ne prend pas part au vote : M. Benyounes ARRAJ.

► **CONSTATE** les identités de valeurs entre le Compte Administratif 2021 du budget principal et le Compte de Gestion 2021,

► **APPROUVE** le Compte de Gestion 2021 du budget principal,

► **DECLARE** que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2021 par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni réserve ni observation de sa part.

BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES	36 023 535,03	75 036 402,61	111 059 937,64
DÉPENSES	38 755 262,15	62 026 302,07	100 781 564,22

RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
EXCÉDENT		+ 13 010 100,54	+ 10 278 373,42
DÉFICIT	-2 731 727,12		
INTÉGRATION DES RÉSULTATS	-2 177 229,51	+2 963 505,77	+786 276,26
RESTE A REALISER			-10 328 174,11
RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021			+736 475,57

POINT N°32 : Rapporteur Mme LALLIAUD.

OBJET : Adoption du Compte Administratif 2021

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré hors la présence de Monsieur le Maire :

Par 31 voix pour : Mme Marie-Claude LALLIAUD, M. Daniel LOTAUT, Mme Tutem SAHINDAL-DENIZ, M. Gérard BONHOMET, Mme Bérard GUNOT, M. Yacine ELBOUGA, Mme Gisèle FREY, Mme Gülseren EKICI, M. Teddy VIRALDE, M. Ramzi ZINAOUI, Mme Françoise FAUCHER, M. Panhavuth HY, Mme Adiparamesvary SADASIVAM, M. Müfit BIRINCI, Mme Christine DIANÉ, M. Alexandre KARACADAG, Mme Sylvie LETOURNEAU, M. Maurice LEFEVRE, Mme Conception DEREAC selon pouvoir donné à Mme Sylvie LETOURNEAU, M. Brahim TAQUI, Mme Marie-Thérèse LESUR, M. Aimé LACHAUD, Mme Liliane GOURMAND selon pouvoir donné à Mme Marie-Claude LALLIAUD, M. Karthik SANDIRAMOURTY selon pouvoir donné à M. Ramzi ZINAOUI, Mme Isabelle MÉKÉDICHE, M. Claude MARSEILLE, Mme Maria MORGADO, M. Makha DIAKHTE, Mme Yvette LANGLOIS, M. Mamady Saiba CAMARA, Mme HADJ-AHMED Malika selon pouvoir donné à M. Gérard BONHOMET.

8 Conseillers Municipaux ont voté contre : M. Samy DEBAH, Mme MADDI Béatrice, M. Dean NGUYEN, Mme Sarah ILMANY, M. Rettina RADJOU selon pouvoir donné à M. Ayachi BENREHAB, Mme Buket TEK selon pouvoir donné à M. Samy DEBAH M. Ayachi BENREHAB, Mme Béatrice NIAT.

1 Conseiller Municipal ne prend pas part au vote : M. Benyounes ARRAJ.

► **CONSTATE** les identités de valeurs entre le Compte Administratif 2021 du Budget Principal et le Compte de Gestion 2021,

► **DECLARE** que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2021 par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

► **ADOpte** le Compte Administratif 2021 du budget principal, aux résultats tels que résumés ci-dessus.

POINT N°33 : Rapporteur Mme LALLIAUD.

OBJET : Affectation des résultats de l'exercice 2021

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Par 32 voix pour : M. Benoît JIMENEZ, Mme Marie-Claude LALLIAUD, M. Daniel LOTAUT, Mme Tutem SAHINDAL-DENIZ, M. Gérard BONHOMET, Mme Bérard GUNOT, M. Yacine ELBOUGA, Mme Gisèle FREY, Mme Gülseren EKICI, M. Teddy VIRALDE, M. Ramzi ZINAOU, Mme Françoise FAUCHER, M. Panhavuth HY, Mme Adiparamesvary SADASIVAM, M. Müfit BIRINCI, Mme Christine DIANÉ, M. Alexandre KARACADAG, Mme Sylvie LETOURNEAU, M. Maurice LEFEVRE, Mme Conception DEREAC selon pouvoir donné à Mme Sylvie LETOURNEAU, M. Brahim TAQUI, Mme Marie-Thérèse LESUR, M. Aimé LACHAUD, Mme Liliane GOURMAND selon pouvoir donné à Mme Marie-Claude LALLIAUD, M. Karthik SANDIRAMOURTY selon pouvoir donné à M. Ramzi ZINAOU, Mme Isabelle MÉKÉDICHE, M. Claude MARSEILLE, Mme Maria MORGADO, M. Makha DIAKHTE, Mme Yvette LANGLOIS, M. Mamady Saiba CAMARA, Mme HADJ-AHMED Malika selon pouvoir donné à M. Gérard BONHOMET.

8 Conseillers Municipaux ont voté contre : M. Samy DEBAH, Mme MADDI Béatrice, M. Dean NGUYEN, Mme Sarah ILMANY, M. Rettina RADJOU selon pouvoir donné à M. Ayachi BENREHAB, Mme Buket TEK selon pouvoir donné à M. Samy DEBAH, M. Ayachi BENREHAB, Mme Béatrice NIAT.

1 Conseiller Municipal ne prend pas part au vote : M. Benyounes ARRAJ.

► DECIDE :

- De reprendre au compte 001, Résultat d'investissement reporté, le solde débiteur, hors restes à réaliser : 4 908 956.63 €
- D'affecter au compte 1068, Réserves : 15 237 130.74 €
- De reporter au compte 002, Résultat de fonctionnement reporté, le solde créditeur : 736 475.57 €.

POINT N°34 : Rapporteur Mme LALLIAUD.

OBJET : Budget supplémentaire 2022 - Ville

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Par 32 voix pour : M. Benoît JIMENEZ, Mme Marie-Claude LALLIAUD, M. Daniel LOTAUT, Mme Tutem SAHINDAL-DENIZ, M. Gérard BONHOMET, Mme Bérard GUNOT, M. Yacine ELBOUGA, Mme Gisèle FREY, Mme Gülseren EKICI, M. Teddy VIRALDE, M. Ramzi ZINAOU, Mme Françoise FAUCHER, M. Panhavuth HY, Mme Adiparamesvary SADASIVAM, M. Müfit BIRINCI, Mme Christine DIANÉ, M. Alexandre KARACADAG, Mme Sylvie LETOURNEAU, M. Maurice LEFEVRE, Mme Conception DEREAC selon pouvoir donné à Mme Sylvie LETOURNEAU, M. Brahim TAQUI, Mme

Marie-Thérèse LESUR, M. Aimé LACHAUD, Mme Liliane GOURMAND selon pouvoir donné à Mme Marie-Claude LALLIAUD, M. Karthik SANDIRAMOURTY selon pouvoir donné à M. Ramzi ZINAOUI, Mme Isabelle MÉKÉDICHE, M. Claude MARSEILLE, Mme Maria MORGADO, M. Makha DIAKHITE, Mme Yvette LANGLOIS, M. Mamady Saiba CAMARA, Mme HADJ-AHMED Malika selon pouvoir donné à M. Gérard BONHOMET.

8 Conseillers Municipaux ont voté contre : M. Samy DEBAH, Mme MADDI Béatrice, M. Dean NGUYEN, Mme Sarah ILMANY, M. Rettina RADJOU selon pouvoir donné à M. Ayachi BENREHAB, Mme Buket TEK selon pouvoir donné à M. Samy DEBAH M. Ayachi BENREHAB, Mme Béatrice NIAT.

1 Conseiller Municipal ne prend pas part au vote : M. Benyounes ARRAJ.

► **APPROUVE** le budget supplémentaire du budget principal de la Ville pour l'exercice 2022 qui s'équilibre, en recettes et en dépenses, à la somme de 17 167 187.34 euros,

POINT N°35 : Rapporteur Mme FREY.

OBJET : Concernant le positionnement du Pôle Culturel en tiers-lieu d'innovation sociale, culturelle et numérique

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

► **PREND ACTE ET SOUTIENT** la volonté de s'unir à l'Association ART 3000 Le Cube dans le cadre du pilotage et de la gestion des activités du futur tiers-lieu d'innovation sociale et culturelle.

QUESTION ORALE :

Monsieur Debah : En novembre 2021, l'équipe de la MDA, donc la Maison Des Arts apprend que le projet de Pôle Culturel est un projet à co-construire, mais ils n'auront plus aucune nouvelle de cette co-construction. Ils leur faut solliciter un rendez-vous avec Monsieur le Maire pendant 2 semaines et faire intervenir la section syndicale pour obtenir un rendez-vous le 9 juin 2022, duquel ils apprennent que les contrats des enseignants en danse, arts plastiques et théâtre prendront fin le 31 décembre 2022, 10 postes sont concernés. Ils apprennent également qu'à cette même date les titulaires de l'équipe passeront en contrat à durée indéterminée, que le volume du dispositif « Art à l'école » sera réduit de 50% et d'autres supprimés sans concertation avec l'Education Nationale. Il faut rappeler que l'équipe de la Maison Des Arts a subi depuis 2012 de nombreux traumatismes et a toujours tenté de se reconstruire pour offrir à chaque Gargeois les bénéfices d'une équipe de terrain cohérente et compétente. Elle est devenue le lien incontournable pour s'éveiller à l'art et avoir une éducation artistique grâce à des professeurs passionnés. Ce sont des équipes qui sont formées à la pédagogie car c'est un lieu d'apprentissage et non un lieu de loisirs. Ils intègrent une discipline artistique et non un simple atelier de loisirs créatifs. Monsieur le Maire, pourquoi faites-vous le choix de détruire cette richesse patiemment accumulée et d'empêcher les Gargeois et les Gargeoises de continuer à en profiter comme ils et elles y ont droit ? Pourquoi en supprimant ces emplois vous faites le choix de les priver de la possibilité d'une formation initiale de qualité dans les

domaines du théâtre, de la danse et des arts plastiques ? Cette qualité implique une possibilité de pratique régulière de la discipline qui n'est pas possible dans le cadre d'intervention de stages ponctuels qui seront proposés dans le futur Pôle Culturel. Il s'agit là d'un abandon manifeste de cette mission de service public de l'art et de la culture en la confiant à des acteurs privés, qui n'ont ni la compétence, ni l'expérience nécessaire en tant qu'équipe pour assumer ces missions. Pourquoi avez-vous fait le choix d'exclure l'équipe de la Maison Des Arts de la construction du projet Pôle Culturel, puisqu'ils n'ont plus eu de nouvelles ? Les enjeux et pratiques concernés sont au centre de leurs métiers et leurs connaissances du terrain auraient pu, sans aucun doute être précieuses lors de cette réflexion. Pourquoi avez-vous choisi cette méthode en les assurant d'abord qu'aucun poste ne serait touché pour finalement annoncer ces suppressions d'emplois sans concertation à la dernière minute ? Pourquoi faites-vous le choix délibéré de transformer des emplois publics en emplois précaires à travers une ubérisation du métier de l'enseignement des pratiques artistiques et culturelles ? Enfin, quelles garanties concrètes pouvez-vous nous donner aujourd'hui sur la pérennité des emplois du reste de l'équipe ? Merci de votre écoute.

Monsieur le Maire : Je vais vous répondre très directement. L'engagement de la Ville sur le sujet culturel, l'année prochaine il sera sans précédent. Jamais la Ville de Garges n'investira autant dans la culture qu'elle ne le fera l'année prochaine. Le projet, et c'est peut-être là le nœud du problème, on ne l'a pas encore présenté et c'est normal qu'il puisse inspirer des inquiétudes auprès des usagers, des élèves qu'ils soient petits ou grands. D'abord on a entendu plein de choses et notamment des choses fausses sur le sujet de l'arrivée du nouveau projet dans le nouveau Pôle Culturel. J'ai entendu qu'il n'y aurait plus d'arts plastiques, de théâtre ni de danse, c'est faux il continuera à il y en avoir, la musique et le chant sont pérennisés dans la même fonction qu'ils le sont aujourd'hui. Le projet, encore une fois, qui arrive sur le Pôle Culturel est sans précédent. Non seulement, il permettra à beaucoup de Gargeois et même beaucoup plus parce que c'est l'un des défis qu'il faut que l'on porte collectivement, c'est que l'on ait beaucoup plus d'élèves, demain, qui pratiquent sur les différents ateliers et je le redis il y aura de l'art plastique, il y aura de la danse, il y aura du théâtre, il y aura de la musique, il y aura du chant et pleins d'autres activités également, la lecture publique, etc... Donc sans aucune ambiguïté il y aura toujours tout cela. En effet, dans le projet, et d'ailleurs je vais convier, parce qu'il est vrai que de le dire comme cela, cela ne permet pas d'être concret et là je vous rejoins, je vais inviter les élèves, les parents d'élèves et les élèves adultes de la Maison Des Arts pour leur faire une présentation exhaustive du projet comme cela il pourra être incarné et on pourra le juger du coup très directement. Dans ce projet là il y a parfois des disciplines qui peuvent être abordées de différentes façons, j'ai une confiance énorme en la capacité d'un certain nombre d'organisations de l'association Gargeoise. Tout à l'heure j'ai entendu Madame Niat dire, sur la première ou la deuxième délibération, je ne sais plus, « vous faites confiance aux associations de la Ville et pas à nos professeurs » et il y a eu des applaudissements dans la salle. Pardonnez-moi mais j'assume, j'assume effectivement de faire confiance à un certain nombre d'associations Gargeoises qui sont en capacité de pouvoir être aussi à la manœuvre dans l'action culturelle et de pouvoir proposer aux Gargeois un certain nombre d'activités. J'assume qu'à Garges il y a des talents, il y a même des élèves qui sont d'un niveau assez exceptionnel et qui pourront, demain, proposer des activités parce qu'ils vont se former, par exemple, en compagnie à résidence sur la Ville, je pense

notamment au sujet du théâtre et il y a plein d'autres sujets comme celui-ci qui pourront être développés. En tous les cas je vais être très transparent sur le sujet, je veux redire aussi que le travail qui a été réalisé et qui est réalisé par l'ensemble des professeurs, il est sérieux, il est compétent et je ne me permettrai pas de le juger négativement parce qu'il existe, il est beau et il a permis à un certain nombre de Gargeois, à beaucoup de Gargeois de pouvoir en bénéficier et de pouvoir acquérir un certain nombre de connaissances, d'acquis et développer un certain nombre de compétences sur plein de disciplines culturelles différentes, cela ne je ne le remets pas en cause et j'ai déjà eu l'occasion de leur dire à plusieurs reprises. J'ai reçu une délégation dans mon bureau de responsables de chacune de ces disciplines, enfin responsables référents de chacune de ces disciplines dans mon bureau, puis ensuite la semaine dernière je suis allé voir l'ensemble des agents de la direction de l'action culturelle pour expliquer aussi quelles étaient nos intentions. Je comprends qu'humainement cela puisse ne pas plaire, que cela puisse aussi être brutal, je le comprends et je le conçois, c'est la raison pour laquelle on essaie de trouver, humainement, les portes de sorties les mieux-à-même pour les professeurs qui pourraient être concernés par une non-reconduction de contrat ou une suppression du poste. Simplement, je veux rassurer les Gargeois sur le fait que le projet qui arrive demain au sein du Pôle Culturel, il a une vocation à aller beaucoup plus loin sur l'ensemble des disciplines qui sont proposées en lui donnant cette tonalité numérique qui va faire, aussi, je crois, du territoire, un territoire exemplaire au niveau National. Je crois que le projet qui arrive, il servira d'abord les Gargeois et plus nombreux que ceux qui sont là aujourd'hui, qui en bénéficient toujours et qui j'espère en bénéficieront quand même demain, mais aussi qu'il aille plus largement parce que l'on a 8 000 m², on a plusieurs équipements à l'intérieur, il y a un conservatoire, il y a un auditorium, il y a une salle de cinéma, il y a toujours l'espace Lino Ventura, il y a aussi la médiathèque et un hall traversant de 1 500 m². Imaginez-vous le foisonnement d'idées créatives que l'on pourra faire vivre à l'intérieur. Et j'ai pleine confiance aux Gargeois pour pouvoir travailler à la fois avec cette référence Nationale et Internationale qui est l'association le Cube et qui œuvre à Issy-les-Moulineaux depuis 25 ans, avec qui nous travaillons sur le projet qui vivra demain, que l'on fait aussi en concertation avec l'ensemble des partenaires puisque l'on a autour de la table également la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France qui est d'accord pour créer le statut d'équipement public et je refuse le terme de privatisation ou je ne sais quoi, puisque d'abord l'association le Cube est une association d'intérêt général et que les associations qui travailleront dedans sont aussi des associations d'intérêt général qui œuvrent pour tout le monde, ce ne sont pas des associations privées ou des entreprises privées qui vont venir faire de la culture demain, cela je m'y refuse et ce n'est pas du tout l'état d'esprit du projet qui arrive. Dans tous les cas nous avons le soutien de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France pour entrer et constituer l'établissement public de coopération culturelle mais on a également le soutien du Département du Val d'Oise, le soutien de la Région Ile-de-France et également du Ministère de la culture. Le DRAC lui-même est venu voir le projet, il est venu se rendre compte sur place de ce qu'était l'équipement et le projet derrière et le Ministère de la culture, qui est quand même dans les réseaux culturels, aussi celui qui soutient et promeut toutes les disciplines qui ont été évoquées par vous et j'essaie de redire, et bien il nous soutient à fond et on aura aussi, effectivement, des mécènes privés. On veut faire de ce lieu, le centre culturel de demain, il sera une référence à Garges-lès-Gonesse mais il le sera aussi, vous verrez, partout en France. J'en n'ai aucun doute, mais il ne faut pas me croire sur parole, le plus important et c'est ce que

l'on fera très prochainement, je convierai les élèves de la Maison Des Arts et je convierai également les parents des enfants pour leur présenter le projet afin qu'ils puissent se rendre compte. Il y aura forcément des déçus, des gens contents et puis des gens qui ne sont pas dedans et qui participeront aussi. Néanmoins, je crois fort en ce projet parce qu'il est beau, il est ambitieux et il va surtout plus loin que ce que l'on n'a jamais fait sur le sujet culturel à Garges. L'investissement qui sera fait demain en fonctionnement c'est du sans précédent. Je suis très à l'aise avec le sujet parce que j'ai la conviction que de nombreux Gargeois s'y retrouveront demain. Très à l'aise. Merci Monsieur Debah pour votre question orale qui m'a permis de clarifier un certain nombre de choses et d'inviter les Gargeois à leur expliquer davantage encore ce que sera le projet.

Le Conseil Municipal prend fin à vingt et une heures et cinq minutes.

Le présent extrait a été affiché ce jour à la porte de la mairie, en exécution de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Garges-lès-Gonesse, le 1^{er} juillet 2022

 Le Maire
Benoît JIMENEZ